



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0667 /CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 13 OCT 2011
PORTANT AGREMENT DU BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES
AU PROFIT DE LA SOCIETE GEOSCIENCE CONGO SERVICE, « G.C.S. »
1416, ROUTE KAMATANDA, LIKASI, PROVINCE DU KATANGA

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 418 à 427 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la requête d'agrément au titre de Bureau d'Etudes Environnementales introduite en date du 09 juin 2011 par la société **GEOSCIENCE CONGO SERVICE**, « **G.C.S.** » en sigle. et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction chargée de Protection de l'Environnement Minier ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

